

Le Comité directeur du Réseau Québécois de Recherche sur les Médicaments (RQRM) annonce la tenue d'un nouvel **appel de projets fédérateurs pour une offre de financement**. Le réseau est à la recherche de projets interinstitutionnels et pluridisciplinaires. Les projets recherchés doivent obligatoirement inclure des chercheuses membres régulières ou des chercheurs membres réguliers du RQRM d'au moins deux universités québécoises distinctes et intégrer des **méthodologies** d'au moins **deux axes du RQRM**.

Le regroupement thématique pré-mise en marché du RQRM regroupe les axes « Cibles Thérapeutiques, Identification et Validation », « Découverte de Composés et Chimie Thérapeutique » ainsi que « Biopharmacie et Pharmacométrie ». Tandis que le regroupement thématique post-mise en marché regroupe les axes « Pharmacoépidémiologie », « Pharmacoéconomie » et « Optimisation de l'Usage ».

Dans le but d'augmenter l'inclusivité de ce concours et de permettre à un plus grand nombre de chercheurs d'y participer, le RQRM assouplit les critères de pluridisciplinarité. Il est **désormais possible de collaborer entre deux axes d'un même regroupement thématique** (pré-mise en marché ou post-mise en marché seulement). Ainsi, les **chercheurs ne sont plus tenus** d'intégrer des méthodologies propres aux deux regroupements thématiques. **Cependant, en cas d'égalité dans l'évaluation des candidatures, les candidatures qui respecteront ce critère fédérateur seront favorisées.**

À titre d'exemple, un projet incluant des chercheuses ou des chercheurs d'au moins deux universités québécoises et intégrant des méthodologies des axes Cibles thérapeutiques, identification et validation et Biopharmacie et Pharmacométrie serait admissible (i.e. regroupement thématique pré-mise en marché). Par ailleurs, un projet incluant des chercheuses ou des chercheurs d'au moins deux universités québécoises et intégrant des méthodologies des axes Cibles thérapeutiques (pré-mise en marché) et Pharmacoéconomie (post-mise en marché) serait aussi admissible au concours et verrait sa candidature favorisée en cas d'égalité dans l'évaluation.

Veuillez vous référer à la définition de chacun des axes au <https://www.rqrm.ca/axes-de-recherche/> afin de vérifier la pertinence de votre projet aux axes identifiés ou communiquez avec la coordination au info@rqrm.ca pour une vérification.

VALEUR ET TERMES DES FONDS

Cette année, une somme de 75 000\$ servira à financer un (1) projet **de deux (2) ans – non renouvelable**.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Les personnes responsables de la demande doivent être des chercheuses et des chercheurs tels que reconnus par le FRQ. Ils doivent être membres régulières et réguliers en règle du RQRM ou avoir fait leur demande d'adhésion au moment du dépôt de la demande (consultez www.rqrm.ca pour plus d'information, ou communiquez avec la coordination au info@rqrm.ca).

Les projets recherchés doivent être réalisés en collaboration avec au moins un autre membre régulier du réseau provenant d'une autre université québécoise et **intégrer au moins deux axes** du RQRM.

Afin de favoriser la relève scientifique, les projets, dont au moins un(e) des responsables est un(e) chercheur(e) en début de carrière (premier poste académique obtenu il y a moins de 10 ans), seront favorisés en cas d'égalité dans l'évaluation des candidatures.

L'admissibilité des projets soumis pour l'appel du concours Projet Fédérateur sera évaluée par un comité interne formé de membres n'ayant aucun conflit d'intérêts. De plus :

- Les récipiendaires devront déposer un rapport d'avancement à la fin de la première année de financement. Ce rapport permettra au RQRM d'évaluer la progression du projet avant le déblocage des fonds pour la deuxième année.
- Les projets soumis ne peuvent être financés par un autre organisme subventionnaire.
- Hormis leur qualité scientifique, les projets ayant la possibilité de produire des résultats dans la période de financement de deux (2) ans seront favorisés.
- Les projets candidats devront atteindre la cote minimale de 70% (cote minimale utilisée par le FRQS) afin d'être admissibles.
- Les lauréats de l'appel à projets de l'an passé ne sont pas admissibles à soumettre une nouvelle candidature au présent appel à projets avec un même projet ou un dérivé de ce même projet.
- Les projets reçus seront évalués par un comité externe et entériné par le comité directeur.
- Les résultats seront affichés sur le site web du RQRM (www.rqrm.ca).
- Les candidates et les candidats déposant une soumission au concours 2026 devront obligatoirement s'inscrire et être présents au Colloque 2027 du RQRM.

LETTRE D'INTENTION

Dans le but de faciliter la compréhension de l'énoncé du concours et d'accompagner les postulants à soumettre une demande compétitive, le RQRM propose un service de retour sur les projets de recherche. Les membres réguliers **peuvent, de façon optionnelle mais fortement suggérée,** soumettre une lettre d'intention (deux pages) **au plus tard le 28 octobre 2026**. Cette lettre vise à confirmer l'éligibilité des équipes et du projet et à faciliter l'identification des réviseurs du concours.

DÉPENSES ADMISSIBLES

Afin de permettre une plus grande flexibilité, toutes les dépenses reliées au fonctionnement du projet de recherche seront admissibles (bourses d'études, salaires, publication en libre accès, consommables, équipements, etc.). Pour les équipements, un maximum de 10 000 \$ sera autorisé si cet équipement est absolument requis et non disponible/accessible dans le milieu même de la recherche ou au sein du RQRM (la justification de cet équipement doit être clairement faite dans la demande).

CRITÈRES D'ATTRIBUTION

- Pertinence du projet en fonction de la vision et des thématiques du RQRM.
- Qualité scientifique du projet (excellence, aspect innovateur et original).
- L'implication de deux ou plusieurs équipes de recherche provenant d'**au moins deux universités différentes au Québec**.
- L'implication de chercheurs **d'au moins deux (2) des six (6) axes du RQRM**.
- Les projets qui intègrent adéquatement des méthodologies propres aux thématiques pré- et post-mise en marché seront favorisés en cas d'évaluations égales.
- Les projets dont au moins un(e) des responsables est un(e) chercheur(e) en début de carrière (premier poste académique obtenu il y a moins de 10 ans) seront favorisés en cas d'évaluations égales.
- Potentiel de **succès rapide du projet** mettant en relief la synergie créée et la valeur ajoutée apportée par le RQRM.
- Potentiel de transfert technologique (propriété intellectuelle) en vue d'établir un partenariat industriel.
- Autres retombées attendues du projet (résultats scientifiques, formation d'étudiantes et d'étudiants, transfert de connaissances vers les usagères et les usagers, etc.).
- Possibilités de financement futur par des organismes externes ou par l'établissement d'un partenariat.

PRÉSENTATION DES DEMANDES

Les demandes de fonds devront être présentées **en français ou en anglais** pour évaluation par un comité d'expertes et d'experts indépendants. La mise en forme suivante doit être respectée : Police Arial de taille 10 à interligne simple et marges de 2 cm.

La soumission de la **lettre d'intention** du projet en **un seul document PDF** doit inclure les éléments suivants :

- Identification du projet (**1 page**)
 - Titre du projet
 - Liste des chercheuses et des chercheurs participants et complémentarité des expertises.
 - Résumé du projet incluant les livrables finaux attendus
 - Une liste de **trois (3) évaluateurs suggérés** qui ne sont pas en conflit d'intérêts.
- Justification de comment le projet intègre des **méthodologies** d'au moins deux (2) des six (6) axes du RQRM (**1 page**)

La **soumission finale du projet** en **un seul document PDF** doit inclure les éléments suivants :

- Identification du projet (**1 page**)
 - Titre du projet
 - Liste des chercheuses et des chercheurs participants et complémentarité des expertises.
 - Résumé du projet incluant les livrables finaux attendus
 - Budget total demandé
- Description du projet (**3 pages**, incluant figures au besoin et excluant les références)
 - Description du projet scientifique (problématique – objectifs – hypothèses – méthodologie).
 - Justification de la pertinence et de la valeur ajoutée du projet dans le contexte des thématiques et des regroupements stratégiques du réseau.
 - Retombées escomptées du projet de recherche (résultats scientifiques, formation d'étudiantes et d'étudiants, etc.)
 - Description des livrables intermédiaires et finaux, ainsi que leurs utilisations possibles par le RQRM.
 - Une justification de l'impact de ce financement pour le rayonnement du réseau
- Budget (**1 page**, maximum 75 000\$ / pour deux (2) ans, non renouvelable)
- Évaluateurs suggérés
 - Une liste de **trois (3) évaluateurs suggérés** qui ne sont pas en conflit d'intérêts, qui peuvent être différents de ceux suggérés dans la lettre d'intention.
- CV des candidates et des candidats (provenant d'au moins deux universités québécoises) : **CV abrégé de deux pages** mentionnant, sous forme de listes, les renseignements personnels (noms, titres, affiliations), la formation (institution, diplôme, date de début/fin), un bref énoncé personnel, l'emploi et honneurs (incluant expérience professionnelle, affiliations), les contributions scientifiques (p. ex., publications, propriétés intellectuelles, présentations), les subventions de recherche (p. ex., obtenu, terminé, à l'étude/décliné). Le RQRM recommande

l'utilisation du gabarit de l'abrégé biographique des *National Institutes of Health* (gabarit disponible ici en [français](#) ou [anglais](#)).

DATE LIMITE: 4 DÉCEMBRE 2026 À 16H00.

Veuillez faire parvenir vos dossiers de candidature, avant **le 4 décembre 2026 à 16H00**, à l'adresse courriel suivante : **info@rqrm.ca**. Veuillez indiquer comme objet du courriel : **Soumission RQRM 2026 – Projet Fédérateur**.

Obligations de l'équipe: En acceptant la subvention, l'équipe devra rendre disponibles les produits générés au cours du projet aux autres chercheuses et chercheurs du RQRM et être disposée à présenter les résultats du projet lors du colloque du RQRM. La reconnaissance de la contribution du RQRM, en indiquant le DOI du réseau (<https://doi.org/10.69777/35011>), et des Fonds de recherche du Québec (FRQ) devra également être faite dans toutes les présentations/publications en lien avec le projet. De plus, l'équipe devra fournir les documents nécessaires à la préparation de rapports de progrès ou à des présentations à visées promotionnelles pour une période d'au plus quatre (4) ans suivant l'octroi de la bourse. La propriété intellectuelle, s'il y a lieu, demeure la propriété du chercheur / équipe / université d'origine du projet.